

Checklist juridique — Créer son entreprise en France

Document original Entreprendre Autrement. Liste de vérification générale, enrichie de repères légaux vulgarisés — ne remplace pas une consultation juridique personnalisée, notamment pour les activités réglementées.

1. Avant l'immatriculation

- Vérifier la disponibilité du nom commercial et de la marque (INPI, annuaire des entreprises)
- Choisir la forme juridique adaptée (micro-entreprise, EI, EURL, SASU...) selon régime social et fiscal souhaité
- Vérifier si l'activité est réglementée (diplôme, agrément, assurance obligatoire)
- Déterminer le régime de TVA applicable (franchise en base, réel simplifié, réel normal)
- Choisir et vérifier la disponibilité du nom de domaine associé

Repère légal — Depuis 2023, le Guichet unique électronique (géré par l'INPI) a remplacé les anciens centres de formalités des entreprises pour toute création, modification ou cessation d'activité (loi PACTE du 22 mai 2019, ordonnance du 15 septembre 2021). Pour une activité réglementée (bâtiment, santé, transport, professions juridiques...), un diplôme, une carte professionnelle ou une assurance spécifique sont souvent exigés avant même l'immatriculation : vérifiez le régime propre à votre activité sur le site du Guichet unique ou auprès de votre fédération professionnelle.

2. Immatriculation

- Déposer le dossier de création via le Guichet unique (INPI)
- Obtenir le numéro SIREN / SIRET et le code APE
- Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle
- Souscrire les assurances obligatoires ou recommandées (RC Pro, décennale si applicable)
- Domicilier l'entreprise (domicile personnel, société de domiciliation, pépinière)

Repère légal — L'assurance décennale est une obligation légale propre aux activités du bâtiment (article L241-1 du Code des assurances) : ne pas la souscrire est une infraction pénale. Pour la plupart des autres activités, la responsabilité civile professionnelle (RC Pro) n'est pas toujours imposée par la loi, mais reste vivement recommandée — de nombreux donneurs d'ordre l'exigent contractuellement même quand la loi ne l'impose pas.

3. Après l'immatriculation

- Mettre en place un outil de facturation conforme (mentions légales obligatoires)
- Ouvrir un compte URSSAF et déclarer le début d'activité pour les cotisations sociales
- Vérifier les obligations de conservation des documents (durées légales par type de document)
- Mettre à jour les CGV / CGU du site si vente en ligne
- Vérifier la conformité RGPD si collecte de données personnelles (clients, prospects)
- Planifier les échéances fiscales et sociales de l'année (calendrier administratif)

Repère légal — Les durées légales de conservation varient selon le document : factures et pièces comptables 10 ans (article L123-22 du Code de commerce), contrats commerciaux 5 ans après la fin de la relation, documents liés au personnel jusqu'à 5 ans après le départ du salarié. Le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) impose par ailleurs de ne conserver les données personnelles collectées que le temps nécessaire à la finalité du traitement — pas indéfiniment, même « pour être sûr ».

Ces repères juridiques sont une vulgarisation à but pédagogique : ils expliquent en langage courant des règles qui s'appliquent de la même façon à toutes les entreprises dans la situation décrite. Ils ne constituent pas une consultation juridique personnalisée et ne remplacent pas

l'avis d'un avocat ou d'un expert-comptable pour votre cas précis, notamment pour toute activité réglementée ou tout contrat à enjeu significatif. Vérifiés le 5 septembre 2026 — le droit évolue : contrôlez les textes en vigueur sur legifrance.gouv.fr avant toute décision.